

## ANNEXE A LA DELIBERATION D'ARRET DU PROJET DE PLU

### PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA BOUILLADISSE BILAN DE LA CONCERTATION

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Bouilladisse a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2012 conformément à l'ancienne version de l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme.

A cette occasion, le Conseil Municipal avait arrêté des modalités visant à assurer une large concertation de la population mise en œuvre au travers différents outils de communication, qui sont rappelés ci-après :

- La mise à disposition dès la publication de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU et jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public relatives au PLU,
- La tenue de réunions publiques en amont du projet et à chaque grande phase d'élaboration du PLU, notamment :
  - o Le diagnostic,
  - o Le PADD et les orientations d'aménagement sur les secteurs à enjeux,
  - o Le règlement et le zonage,
  - o L'affichage ou la mise à disposition durant 1 mois du projet de PLU avant qu'il ne soit arrêté par le Conseil Municipal,
  - o L'information régulière sur l'état d'avancement du projet par voie de bulletin municipal ou de tout autre support le permettant (information sur le site officiel de la mairie, affichage ou exposition par exemple).

Acte rendu exécutoire

a/c du .....  
Affiché le ..... 18 MAI 2017 .....  
Notifié le .....  
Adressé en Préfecture le .....

Le Maire

Audrey JULIEN



## Annonces Légales

0314695

### COMMUNE DE LA BOUILLADISSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE DOUZE**, le lundi 20 février à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la commune de LA BOUILLADISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André JULLIEN, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2012.  
Sont présents MM. et Mmes tous les membres, à l'exception de M. Laurent OLETIC.  
M. Eric JOUVE a donné pouvoir à Mme Catherine LA SCOLA RODAT.

#### **6 - OBJET : Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de La Bouilladisse, a été approuvé le 17 octobre 1982. Pour faire face à des besoins nouveaux de développement, il a fait l'objet de plusieurs révisions et modifications.

La loi SRU promulguée le 13 décembre 2000, modifiée le 2 juillet 2003 a modifié les règles d'urbanisation.

Au POS succèdent les PLU.

En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

L'établissement d'un PLU aura donc un intérêt pour la bonne gestion du développement communal. La population est passée de 3 117 habitants en 1982 pour atteindre les 5 743 habitants en 2008 (date du dernier recensement).

La commune s'est développée avec un habitat diffus hors agglomération. Cet habitat se rencontre souvent sous forme d'habitat pavillonnaire. L'enjeu majeur est, pour la commune de La Bouilladisse, une meilleure maîtrise de l'urbanisation.

La qualité de son cadre de vie constitue son principal attrait. Le paysage doit être préservé tout en maintenant une offre de logement et d'activité harmonieusement répartie.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la prescription de la révision générale du POS pour sa transformation en PLU, ainsi que sur les objectifs de cette révision conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 et suivants :

#### **CONSIDÉRANT :**

- Que l'établissement du Plan Local d'Urbanisme a un intérêt évident pour permettre le développement durable et harmonieux de la commune,

- Qu'il y a lieu de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

- Qu'il y a lieu de fixer les objectifs de l'élaboration du PLU ainsi que les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,

- Que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable donneront lieu à un débat au sein du conseil municipal.

#### **DÉCIDE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- De prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme,

- De fixer les objectifs poursuivis par la révision du POS et sa transformation en PLU suivants :

#### **1. Maîtriser le développement urbain, notamment en :**

- Favorisant le renouvellement urbain dans le centre du village,
- Organisant les quartiers périphériques,
- Evitant les logiques d'étalement urbain, dans le respect d'une offre de logement harmonieusement répartie sur le territoire communal.

#### **2. Préserver et valoriser l'identité villageoise de La Bouilladisse notamment par :**

- La protection du patrimoine naturel et paysager,
- La valorisation du patrimoine architectural,

- La préservation du cadre de vie.

#### **3. Redynamiser l'activité économique, notamment par :**

- La protection et la valorisation des zones liées à l'activité agricole,
- Le renforcement de l'attractivité du centre village : commerces, tourisme, espaces publics...
- Une restructuration, un réaménagement et un développement des zones d'activités.

#### **4. Permettre une offre de logements en rapport avec les besoins de la population, notamment en :**

- Assurant la mixité sociale,
- Diversifiant l'offre de logements...

#### **5. Lier le développement urbain avec les transports et les équipements.**

- De mener la procédure selon le cadre défini par les articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

D'une part, les habitants de la commune seront associés au projet de PLU par :

- La mise à disposition dès la publication de la présente et jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations ou suggestions du public relatives au PLU,
- La tenue de réunions publiques en amont, de l'arrêt du projet et à chaque grande phase d'élaboration du PLU, notamment : 1. La reprise du diagnostic, 2. Le PADD et les orientations d'aménagement sur les secteurs à enjeux, 3. La première ossature du règlement et du zonage,

- L'affichage ou la mise à disposition durant 1 mois du projet de PLU avant qu'il ne soit arrêté par le Conseil Municipal,

- L'information régulière sur l'état d'avancement du projet par voie de bulletin municipal ou de tout autre support le permettant (information sur le site officiel de la mairie, affichage ou exposition par exemple). La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera préalablement à l'arrêt du projet de PLU.

- De donner autorisation au Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire au cours de la procédure,

- De solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune sur l'article 2031 : frais d'études.

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet,

- Aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,

- Aux présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de la Chambre d'agriculture,

- Au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports,

- Au président de l'établissement public de gestion du schéma de cohérence territoriale,

- A la présidente de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

- Aux maires des communes limitrophes,

- Aux associations agréées qui peuvent être consultées à leur demande conformément aux dispositions de l'article L.121-5 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R.123-5 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans au moins un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de la date de la dernière des mesures de publicité ci-après : réception en Préfecture, premier jour d'affichage en mairie, mention dans un journal diffusé dans le Département.

Adopté à la majorité

Pour : 25

Abstention : 1 (Mme BARC)

Copie certifiée conforme aux indications du registre

Fait à LA BOUILLADISSE, le 22 février 2012

Le Maire,  
André JULLIEN

## **Bilan de la concertation et détails sur les modalités mises en œuvre pendant les différentes étapes de l'élaboration du PLU.**

### **I – Trois réunions publiques ainsi qu'un atelier citoyen ont été organisés avant l'arrêt du PLU**

- **La première** des trois réunions publiques concernait la présentation du diagnostic territorial du PLU, **la seconde** concernait la présentation des orientations générales du PADD et **la troisième** concernait la présentation du zonage et du règlement du PLU.
- Un atelier citoyen a été organisé afin de mener une réflexion sur les orientations d'aménagement de trois zones du village :
  - o Le boulevard de la Gare,
  - o Le Vieux Bouilladisse,
  - o Le secteur « Meger ».

### **II – Autres moyens de concertation mis en place**

- Un registre d'observations du public a été ouvert dès la publication de la délibération de prescription de l'élaboration du PLU et clôturé le 05 mai 2017,
- Articles de presse,
- Information sur le site internet de la commune au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet : mise en ligne du diagnostic territorial, PADD, OAP, zonage et règlement.

## **I – Les réunions publiques**

Les réunions ont fait l'objet d'une communication préalable par affichage, via l'ensemble des panneaux municipaux d'information ainsi que d'articles dans la presse.

### **1- 1<sup>ère</sup> étape du PLU : la présentation du diagnostic et les enjeux du territoire communal à la population.**

Le 29 septembre 2014, une première réunion publique a été tenue par la municipalité et avait pour objet la présentation du diagnostic territorial du PLU. Cette présentation a été opérée avec l'assistance des bureaux d'études, Provence Urba Conseil et l'Agence Visu, chargés d'assister la commune dans l'élaboration du PLU.

La première partie de la présentation portait sur un rappel juridique de la procédure d'élaboration du PLU ainsi que sur les objectifs visés par la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2012 portant prescription de l'élaboration du PLU :

- **Maîtriser le développement urbain, notamment en :**
  - o Favorisant le renouvellement urbain dans le centre du village,
  - o Organisant les quartiers périphériques,
  - o Evitant les logiques d'étalement urbain, dans le respect d'une offre de logement harmonieusement répartie sur le territoire communal.
- **Préserver et valoriser l'identité villageoise de La Bouilladisse notamment en :**
  - o La protection du patrimoine naturel et paysager,
  - o La valorisation du patrimoine architectural,
  - o La préservation du cadre de vie.

- **Redynamiser l'activité économique, notamment par :**
  - o La protection et la valorisation des zones liées à l'activité agricole,
  - o Le renforcement de l'attractivité du centre du village : commerces, tourisme, espaces publics...,
  - o Une restructuration, un réaménagement et un développement des zones d'activités.
  
- **Permettre une offre de logements en rapport avec les besoins de la population, notamment en :**
  - o Assurant la mixité sociale,
  - o Diversifiant l'offre de logements.
  
- **Lier le développement urbain avec les transports et équipements.**

La seconde partie de la présentation, concernait le diagnostic territorial et les premiers enjeux qui en découlaient.

Le diagnostic présentait l'analyse des enjeux :

- Socio-économiques et des équipements, avec un point particulier sur les déplacements,
- Urbains et environnementaux.

Le diagnostic concluait sur :

- Une structure urbaine qui repose sur un centre bourg longiligne développé autour de la RD96 et de hameaux périphériques aux contours flous,
- Des hameaux noyés par l'habitat diffus,
- Un étalement urbain important porté par un réseau viaire extrêmement développé,
- Une trame urbaine peu lisible,
- La RD 96 catalyseur du paysage urbain,
- Une sur-présence du pavillonnaire dans le paysage urbain,
- Des identités fortes mais peu mises en valeur,
- Peu de places publiques,
- Un tissu urbain marqué par une topographie qui permet des vues sur le grand paysage.

*Les enjeux étaient de mettre en place un projet urbain qui permette de remédier à cet état de fait tout en prenant en compte les enjeux liés à la préservation du patrimoine, nature, agricole et écologique.*

Après la présentation, des échanges ont eu lieu avec la population présente. La majorité des questions concernait des droits de construire de chacun au regard de l'évolution de la législation.

Il est rappelé que le diagnostic territorial et ses enjeux ont également fait l'objet d'une réunion des personnes publiques associées au PLU le 30 juin 2014.

jeudi 18 septembre 2014 **La Marseillaise**

---

## **La Bouilladisse**

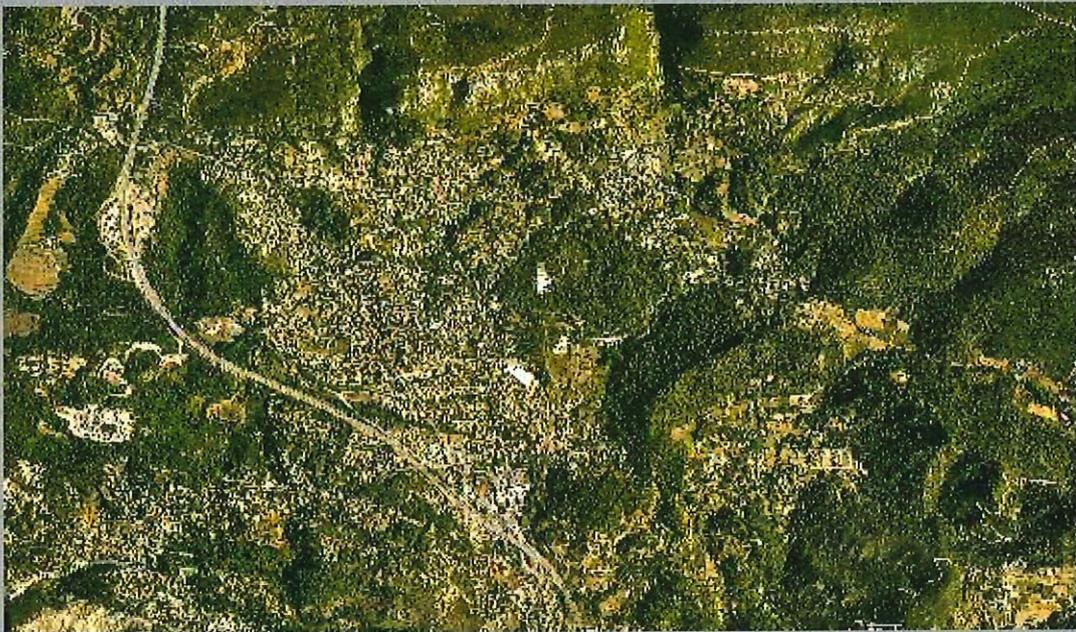
---

# **PLU : réunion publique**

La présentation du diagnostic du Plan local de l'urbanisme (PLU) aura lieu lundi 29 à 18h30 en salle des fêtes.



VILLE DE LA BOUILLADISSE



**REUNION PUBLIQUE**

**Présentation du diagnostic PLU**

**(Plan Local d'Urbanisme)**

**Lundi 29 septembre à 18h30**

**Salle des fêtes**

[www.ville-bouilladisse.com](http://www.ville-bouilladisse.com)

## **2- 2<sup>ème</sup> étape du PLU : Démocratie participative – Atelier Citoyen sur la réflexion d'orientations d'aménagement sur trois secteurs du village**

Le 25 mars 2015 s'est tenu un atelier citoyen composé de vingt-cinq personnes.

Mme BAHRI du bureau d'études Provence Urba Conseil présente les principales orientations du PADD retenues par la commune.

Trois groupes de travail, animés par des élus et le personnel du service urbanisme aménagement, sont formés afin de mener une réflexion sur des orientations d'aménagement de trois secteurs du village :

- Le boulevard de la Gare,
- Le Vieux Bouilladisse,
- Le secteur Meger.

Le rapporteur de chaque groupe de travail a restitué, à la fin de leur séance de travail, leurs réflexions sur l'aménagement du secteur qui leur avait été proposé.

Cet atelier a permis aux citoyens de proposer et soutenir des projets d'aménagement pour revitaliser ces trois secteurs du village.

A l'issue de cette concertation, la commune a construit un PADD tenant compte des propositions émises par l'atelier citoyen.

## **3- 3<sup>ème</sup> étape de la concertation présentation du PADD et des OAP en réunion publique.**

Le PADD a été présenté en réunion publique le 18 septembre 2015 avec le concours du bureau d'études Provence Urba Conseil.

Il a été présenté lors de la première partie de la réunion les enjeux du PADD :

- Penser un développement urbain maîtrisé et durable,
- Préserver et valoriser l'identité villageoise,
- Redynamiser l'activité économique.

En deuxième partie de la réunion, le bureau d'études a présenté les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui viennent compléter le PADD. Le PLU de La Bouilladisse prévoit trois OAP dites de secteur :

- N° 1 : le secteur du Centre-ville et voie de Valdonne,
- N° 2 : le secteur de l'ancienne usine Meger,
- N° 3 : Le secteur de la ZAC de la Chapelle.

Après la présentation, des échanges ont eu lieu avec la population présente. La majorité des questions concernait l'aménagement de la ZAC de la Chapelle, le nombre de logements créés, la part de logements sociaux...

Il est rappelé que le PADD a également fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées le 1<sup>er</sup> juin 2015. Cette présentation, tout comme celle relative au diagnostic territorial, a également eu lieu avant la présentation à la population afin de tenir compte des avis formulés et qui pourraient venir modifier le projet.

Le PADD a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal lors de la séance du 23 novembre 2015.

---

## ANNONCES LEGALES

---

593848

### AVIS

---

#### COMMUNE DE LA BOUILLADISSE

---

##### PLU : RÉUNION PUBLIQUE

La présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations d'Aménagement et de Programmation aura lieu le vendredi 18 septembre 2015 à 18 h30 salle des fêtes de La Bouilladisse.

---

## ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

---

0939470

#### COMMUNE DE LA BOUILLADISSE

##### PLU : RÉUNION PUBLIQUE

La présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations d'Aménagement et de Programmation aura lieu le vendredi 18 septembre 2015 à la salle des fêtes de La Bouilladisse.

**La Responsable Urbanisme,  
Valérie BAREK**

---



**VILLE DE LA BOUILLADISSE**

**Réunion publique**  
**Plan Local d'Urbanisme**

**Vendredi 18 septembre 2015**

**18h30 salle des fêtes**

(Place de la Libération)

**Présentation du Projet d'Aménagement et  
de Développement Durable et des Orientations  
d'Aménagement et de Programmation.**



[www.ville-bouilladisse.com](http://www.ville-bouilladisse.com)

### **3- 4<sup>ème</sup> étape de la concertation : Présentation du règlement et du zonage du PLU.**

La dernière réunion publique s'est tenue le 13 mars 2017 et a porté sur la présentation du règlement et du zonage du PLU.

En préambule, le bureau d'études a fait un rappel du zonage du POS puis a rappelé les orientations du PADD pour décliner sur le projet de zonage et règlement du PLU.

**La première partie de la réunion** consistait à présenter les différents zonages du règlement que sont :

- **Les zones naturelles :**
  - o N (naturelles)
  - o A (agricoles)
  
- **Les zones urbaines :**
  - o UA (centre ancien et hameaux)
  - o UB (zone d'équipements et d'activités)
  - o UD (zone urbaine à densité modérée)
  - o UE (zone urbaine à vocation économique)
  
- **Les zones d'urbanisation futures réglementées :**
  - o AUm (Meger)
  - o AUz (ZAC de la Chapelle)
  
- **Les zones d'urbanisation futures strictes :**
  - o 2AUE (développement économique)
  - o 2AUL (équipements culturels)
  
- **Les Espaces Boisés Classés (EBC)**
  
- **Les Emplacements Réservés (ER)**
  
- **Les Services de Mixités Sociales (SMS)**
  
- **La prise en compte des risques du porter à connaissance**

Le règlement du PLU a été présenté en deuxième partie **de la réunion publique.**

Il est à noter une forte participation à cette réunion publique. Les échanges avec la population ont été nombreux et ont porté principalement sur les droits à construire de chacun.

Aucune opposition au projet n'a été enregistrée auprès de la Mairie.

Il est rappelé que le projet de règlement et de zonage du PLU a également fait l'objet d'une réunion des personnes publiques associées, le 9 mai 2016.

Le projet présenté aux habitants prenait en compte les observations des PPA sur le projet.

Le règlement et le zonage du PLU ont été mis en ligne sur le site internet de la ville le 12 avril 2016 et sont également consultables au service urbanisme de la mairie à compter de cette date.

727851

**COMMUNE DE LA BOUILLADISSE**

**AVIS**

**REUNION PUBLIQUE PLU**

La présentation du zonage et règlement du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le lundi 13 mars 2017 à 18h 30 salle des fêtes Place de La libération 13720 de La Bouilladisse.

Samedi 11 Mars 2017  
[www.laprovence.com](http://www.laprovence.com)

727852

**COMMUNE DE LA BOUILLADISSE**

**AVIS**

**REUNION PUBLIQUE PLU**

La présentation du zonage et règlement du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le lundi 13 mars 2017 à 18 h30 salle des fêtes Place de La libération 13720 de La Bouilladisse.

Lundi 6 mars 2017 / La Marseillaise

9

---

**COMMUNE DE LA BOUILLADISSE  
REUNION PUBLIQUE PLU**

La présentation du zonage et règlement du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le lundi 13 mars 2017 à 18 h30 salle des fêtes Place de La libération 13720 de La Bouilladisse.

106842

---

8

La Marseillaise / Samedi 11 et dimanche 12 mars 2017

**BOUCHES-DU-RHÔNE**

---

**COMMUNE DE LA BOUILLADISSE  
REUNION PUBLIQUE PLU**

La présentation du zonage et règlement du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le lundi 13 mars 2017 à 18 h30 salle des fêtes Place de La libération 13720 de La Bouilladisse.

106842

---



VILLE DE LA BOUILLADISSE

# PLU

**RÉUNION PUBLIQUE**

Présentation du règlement et  
zonage du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

**LUNDI 6 MARS 2017 / 18h30**

SALLE DES FÊTES / PLACE DE LA LIBÉRATION

[www.ville-bouilladisse.com](http://www.ville-bouilladisse.com)

**LA BOUILLADISSE**

# Le règlement et le zonage du PLU présentés aux habitants

**L**a présentation du règlement et du zonage du Plan local d'urbanisme (PLU) du village aura déplacé les foules. Lundi soir, le dossier a attiré nombre d'habitants dans la salle des fêtes, comble, face à André Jullien, le maire, José Morales, premier adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, accompagnés de Henia Bahri, du cabinet Provence Urba Conseil, à la présentation.

"Le travail du PLU a été entamé en 2012, a rappelé le maire. Nous nous étions retrouvés en 2013 pour le diagnostic, puis en 2015 pour la présentation du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Le conseil municipal arrêtera le PLU le 3 avril prochain". Puis, l'édile a souligné "le caractère collectif du document, en syner-

**Le PLU sera soumis à la délibération du conseil le 3 avril.**

gie avec les services de l'État. La complexité est réelle de tout prendre en compte - la loi SRU, les risques d'inondation et feux de forêt, l'argile dans les sols et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ces contraintes s'imposent à vous comme à nous".

Un travail minutieux et complexe exposé à l'écran par Henia Bahri. "Le nouveau zonage prend en compte les enjeux environnementaux, a-t-elle indiqué en préambule. Des corridors écologiques ont été mis en place. Les zones naturelles inconstructibles et préservées ont été élargies de 140 hectares par rapport au Pos (Plan d'occupation des sols), et passent à 862 hectares, dans le cadre de cette démarche de protection". Sur ces aires, les extensions mesurées seront autorisées à l'inverse des nouvelles constructions. D'autre part,



Les habitants ont été nombreux à venir s'informer sur le PLU, qui sera soumis au vote du conseil municipal le 3 avril.



Chacun pourra exposer son cas particulier lors de la concertation publique, en septembre 2017.

/PHOTOS C.C.

s'étendent aussi davantage les zones agricoles, dépassant désormais les 128 hectares, contre 67 dans le Pos. Mais le gros point du PLU reste le travail au niveau des équipements, et notamment le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

"Nous n'avons plus la maîtrise sur le sujet, c'est à la Métropole que revient la compétence. Et elle ne prévoit pas d'élargir le réseau, a stipulé José Morales. N'ont été classées constructibles que les zones raccordées ou raccordables. Par rapport au Pos, la commune perd ainsi 184 hectares constructibles. Côté infrastructures, la station d'épuration sera implantée au niveau du Pigeonnier, a repris l' élu. Un parc de loisirs et des logements sociaux - la commune est fortement carencée, Ndlr - devraient voir le jour sur le secteur de Me-

ger. Le PLU envisage la création de 450 logements à mixité sociale à l'horizon 2036, avec pour objectif de ne pas dépasser les 8500 habitants, pour 6500 actuellement". Les élus sont dans l'attente que soient engagées des démarches favorisant une meilleure desserte du territoire, à l'instar du Val tram, pour concrétiser ces projets, et surtout la Zac de la Chapelle qui doit accueillir le futur lycée.

"Ces contraintes, le risque important de feux de forêt notamment, nous sommes tenus de les comptabiliser, si on veut que le préfet approuve le document, a

indiqué l'édile, reconnaissant une inconstructibilité majeure dans la commune. On recentre les habitations, maîtrisant l'habitat diffus. Le réseau d'assainissement collectif, saturé, n'est plus en capacité d'absorber d'autres utilisateurs, c'est seulement envisagé au Pigeonniers et sur le chemin des Gorguettes."

Après la délibération du 3 avril, le préfet aura trois mois pour se prononcer. L'enquête publique, qui donnera accès aux règlements de chaque zone, devrait débuter entre septembre et octobre 2017.

Chanaël CHEMIN

## II – Autres moyens de concertation mis en place

Tout au long de la procédure :

Les services de la ville, M. le Maire et son adjoint à l'urbanisme, ont renseigné les administrés désireux d'avoir des informations concernant l'élaboration du PLU. Des échanges téléphoniques, par courriers et au travers de rendez-vous spécifiques ont eu lieu tout au long de la procédure.

Dès le lancement de la procédure, le site internet de la ville (<http://www.ville-bouilladisse.com>) a été utilisé comme support de communication

The screenshot shows the official website of the City of La Bouilladisse. The header includes the city logo and the title 'Site officiel de la Ville de La Bouilladisse'. A search bar is located in the top right corner. Below the header is a navigation menu with categories: 'LES SERVICES MAIRIE', 'VIE MUNICIPALE', 'LA BOUILLADISSE PRATIQUE', 'DÉCOUVRIR LA BOUILLADISSE', and 'LES PROJETS'. A secondary navigation bar contains links: 'Accueil / Les services mairie / Urbanisme et aménagement / Élaboration du Plan Local d'Urbanisme / Actualités / Agenda / Vie associative / Photothèque'. The main content area is titled 'Élaboration du Plan Local d'Urbanisme' and contains several sections of text and links. On the right side, there are two sidebars: 'En ligne' with links for administrative procedures, canteen payments, weather, and air quality; and 'Actualités' with links for neighborhood council, job recruitment, commemorations, election results, and a creative bazaar.

Site officiel de la Ville de La Bouilladisse

rechercher

LES SERVICES MAIRIE | VIE MUNICIPALE | LA BOUILLADISSE PRATIQUE | DÉCOUVRIR LA BOUILLADISSE | LES PROJETS

Accueil / Les services mairie / Urbanisme et aménagement / Élaboration du Plan Local d'Urbanisme / Actualités / Agenda / Vie associative / Photothèque

### Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

> **Le lundi 20 février 2012**, le Conseil Municipal de La Bouilladisse a délibéré pour l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal. Outre l'objectif de se mettre en conformité avec les normes issues de la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, l'élaboration du PLU vise à :

- Maîtriser le développement urbain
- Préserver et valoriser l'identité villageoise de La Bouilladisse
- Redynamiser l'activité économique
- Permettre une offre de logements en rapport avec les besoins de la population
- Lier le développement urbain avec les transports et les équipements

[Téléchargez la délibération](#)

> **Lundi 29 septembre 2014:**  
Une réunion publique était organisée pour la présentation du diagnostic PLU (Plan Local d'Urbanisme) à 18h30 dans la salle des fêtes de La Bouilladisse  
[>Téléchargez et consultez le diagnostic territorial](#)

> **Vendredi 18 septembre 2015:**  
Réunion publique Plan Local d'Urbanisme : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

**En ligne**

- Démarches administratives en ligne
- Paiement en ligne de la cantine (primaire et maternelle)
- Météo
- Qualité de l'air

**Actualités**

- [Conseil de quartier – Secteur 1](#)
- [Recrutement pour les jobs d'été](#)
- [Commémorations](#)
- [Élections présidentielles résultats du 1er tour](#)
- [Inscription au Bazar créatif du](#)

# Penser La Bouilladisse de demain Le PADD\* présenté à la population

Dans le cadre de la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme, la Municipalité a présenté le PADD lors d'une réunion publique le 18 septembre.

## Le PADD, un cadre de cohérence et de référence au PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire. Il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique (plans de zonage du PLU). Il est fondé sur un diagnostic territorial et la prise en compte des politiques sectorielles et supracommunales. Il constitue le support d'une réflexion politique sur l'aménagement, le renouvellement et l'organisation de l'espace communal.

## Les orientations du PADD

### • Penser un développement urbain maîtrisé et durable

Depuis les années 1970, la commune connaît une croissance démographique importante liée au processus de périurbanisation, sans pour autant répondre aux besoins de toute la population en matière de logements. L'enjeu pour La Bouilladisse est aujourd'hui de maîtriser le développement urbain tout en répondant à ce besoin d'habitat pour la population actuelle et future. Pour cela, la commune a choisi de favoriser le renouvellement urbain et de développer des projets dans et autour de l'enveloppe urbaine existante en pensant un urbanisme nouveau, plus cohérent et plus respectueux de l'environnement. C'est ainsi, qu'elle a fait le choix de s'orienter vers un projet global de qualité, l'écoquartier de La Chapelle, porté par la communauté d'agglomération, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable : urbanisation mixte, équipements publics, commerces, espaces publics, ... tout en étant à proximité du centre ville. Le projet de réouverture de la voie de Valdoonne donne également l'occasion à La Bouilladisse de sortir de son isolement et de lui offrir l'opportunité de repenser son centre ville et créer une nouvelle attractivité.

### Maîtriser le développement urbain en s'appuyant sur les équipements existants et programmés

- Répondre aux besoins futurs en rééquilibrant le parc de logements
- Favoriser le renouvellement urbain
- Rendre plus lisible la trame urbaine en organisant les quartiers périphériques et en évitant les logiques d'étalement urbain
- Requalifier les secteurs urbains en lien avec les projets urbains du Val'tram et de l'écoquartier de la Chapelle

### Améliorer et renforcer les équipements

- Améliorer et organiser les réseaux de transports et déplacements
- Développer le maillage interquartiers tout en conservant le caractère rural du réseau viarie communal



- Confirmer le développement des équipements publics dans une logique de proximité
- Favoriser la desserte des réseaux de communication numérique

### • Préserver et valoriser l'identité villageoise

Depuis les années 80, La Bouilladisse a pris conscience que son cadre de vie, privilégié, était désormais vulnérable face à l'attractivité résidentielle. Elle a donc déjà classé dans les précédents documents d'urbanisme, 40% de son territoire en espace naturel. Aujourd'hui, elle souhaite poursuivre la protection de son environnement et poser les jalons de son futur développement soumis à la pression foncière dans le but de construire un territoire respectueux des paysages, du patrimoine naturel et urbain et de la biodiversité.

### Valoriser le patrimoine paysager et architectural

- Préserver les grandes entités paysagères qui créent l'identité de la commune
- Valoriser le paysage urbain
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine architectural et culturel, mémoire collective du passé communal

### Protéger le patrimoine naturel et la biodiversité

- Préserver le patrimoine naturel des crêtes et des vallons et des flocs de nature (collines) de toute urbanisation
- Renforcer et/ou préserver l'agriculture extensive (estranques, vignes)
- Protéger le cours d'eau
- Préserver les corridors écologiques identifiés à l'Est de la commune assurant une liaison Nord/Sud

### Préserver le cadre de vie pour un village responsable et durable

- Prendre en compte le risque inondation dans le développement de la commune
- Prendre en compte le risque incendie dans le développement de la commune
- Prendre en compte les risques liés aux mouve-

- Préserver la qualité de l'air
- Favoriser les déplacements doux et les transports en commun
- Prendre en compte les nuisances sonores

### • Redynamiser l'activité économique

Les secteurs économiques porteurs de La Bouilladisse, autrefois l'industrie et l'agriculture, sont aujourd'hui les services et les commerces. L'économie de la commune se tourne donc vers une économie résidentielle qui s'éloigne petit à petit vers la périphérie, mettant ainsi en danger le centre-ville et ses commerces de proximité. L'objectif est donc de conforter l'attractivité économique du centre village tout en diversifiant l'offre. Il est également important pour la commune de protéger et valoriser les espaces agricoles qui contribuent à l'économie du territoire.

### Protéger et valoriser les zones liées à l'activité agricole

- Préserver les parcelles agricoles à potentiel
- Reconquérir les friches agricoles
- Prendre en compte les zones à enjeux agricoles
- Prendre en compte les zones naturelles d'intérêt agricole

### Conforter et améliorer l'offre économique de la commune

- Conforter l'attractivité et revitaliser le centre village afin de consolider la centralité urbaine de La Bouilladisse centre
- Diversifier l'offre économique sur la commune

**Ces trois axes se déclinent en orientations générales, elles-mêmes déclinaées par des orientations stratégiques plus ciblées qui permettront d'adapter et développer la ville existante et construire durablement La Bouilladisse de demain.**

\* Projet d'Aménagement et de Développement Durable

> **Lundi 23 novembre 2015 : second volet du PLU**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en Conseil Municipal.

> Téléchargez et consultez le PADD

> **Lundi 13 mars 2017 à 18h30: réunion publique**  
Présentation du règlement et zonage du PLU (salle des fêtes)  
> **Voir la présentation**

**Un registre est mis à votre disposition à l'accueil de la Mairie afin de recueillir vos observations.**



 **VILLE DE LA BOUILLADISSE**

# P.L.U

**RÉUNION PUBLIQUE**  
Présentation du règlement et  
zonage du PLU (Plan Local d'Urbanisme)  
**LUNDI 13 MARS 2017 / 18h30**  
SALLE DES FÊTES / PLACE DE LA LIBÉRATION

[www.ville-bouilladisse.com](http://www.ville-bouilladisse.com)

ACTUALITES

## Urbanisme

### Le schéma de cohérence territoriale est finalisé

Les 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et la commune de Gréasque ont finalisé leur Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCOT sera la feuille de route du développement du territoire à l'horizon 2030.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document de planification urbaine intercommunal inséré par la loi solidarité et renouvellement urbain (loi SRU) du 13 décembre 2000. Au regard des évolutions prévisibles et d'un projet politique territorialisé, il met en cohérence les politiques publiques sur le territoire. Les travaux engagés pour l'élaboration du SCOT s'appuient notamment sur les objectifs du projet de territoire en matière de développement durable et sur les réflexions menées dans le cadre des documents sectoriels existants : plan de déplacements urbains (PDU), programme local de l'habitat (PLH).

Le territoire s'est fixé 13 objectifs pour orienter et rythmer l'élaboration de ses grands projets.

- Maîtriser l'organisation du territoire et son développement.
- Mettre en œuvre des principes d'organisation territoriale fondés sur les principes de développement durable.
- Renforcer les polarités urbaines des villes et villages.
- Mettre en valeur l'espace agricole et le protéger.
- Promouvoir une utilisation économe de l'espace urbain et péri-urbain.
- Créer les conditions du développement de l'emploi.
- Assurer la préservation et le développement équilibré de l'économie commerciale et artisanale.
- Développer l'attractivité touristique.
- Diversifier l'offre de logements, lutter contre l'exclusion et la précarité.
- Maîtriser les moyens de déplacements, contribuer à l'accessibilité du territoire, développer les transports en commun.
- Assurer les cohérences entre le développement de l'urbanisation et la création de dessertes en transports en commun.
- Protéger et mettre en valeur les paysages.
- Prévenir les risques.



18 JONCTIONS 12 NOVEMBRE 2010



### L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est lancée

Sur la base des orientations du SCOT, la commune a entrepris l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Ce PLU remplacera le POS (Plan d'Occupation des sols).

Le PLU est un outil d'urbanisme réglementaire permettant de définir et de fixer la mise en œuvre du projet de développement urbain de la commune. Il repose sur les objectifs suivants :

- Respect des lois d'aménagement et d'urbanisme.
- Respect de compatibilité avec les autres documents d'urbanisme (OD et SCOT).

L'élaboration associée avec les personnes publiques (Etat, Région, Conseil Général, Chambres Consulaires, ...).

- Implication des citoyens : concertation durant toute l'élaboration et écoute publique avant son approbation.

Les objectifs de la commune pour l'élaboration de son PLU sont :

- 1 - Maîtriser le développement urbain notamment en :
  - favorisant le renouvellement urbain dans le centre du village et les hameaux,
  - organisant les quartiers périphériques,
  - traitant les enjeux d'étalement urbain, dans le respect d'une offre de logements harmonieusement répartis sur le territoire communal.
- 2 - Préserver et valoriser l'identité villageoise notamment par :
  - la protection du patrimoine naturel et paysager,

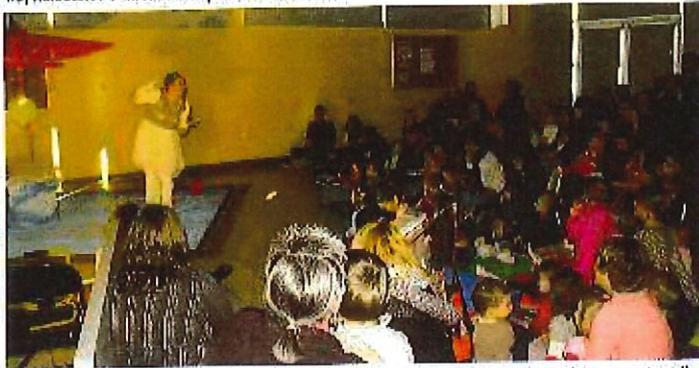
- la valorisation du patrimoine,
  - la préservation du cadre de vie.
- 3 - Redynamiser l'activité économique notamment par :
    - la valorisation et le développement de l'activité agricole,
    - le renforcement de l'attractivité du centre village (commerces, tourisme, espaces publics),
    - une restructuration et un aménagement des zones d'activité.
  - 4 - Permettre une offre de logements en adéquation avec les besoins de la population notamment en :
    - assurant une mixité sociale,
    - diversifiant l'offre de logements.
  - 5 - Lier le développement urbain avec les transports et les équipements.

### Le diagnostic territorial est la première étape de l'élaboration du PLU.

Réalisé par le Bureau d'études qui coordonne et les services municipaux dans l'élaboration du PLU, le diagnostic territorial sera présenté en réunion publique au début d'année. Ce document prend en compte tous les paramètres consultants : agriculture, environnement, paysages, tourisme, habitat, sociologie, déplacements, équipements publics. Cette première rencontre sera le début d'une concertation des administrés qui jalonnera toutes les étapes de conception de ces nouveaux documents d'urbanisme.

## Le RAM en fête !

Le Relais Assistantes Maternelles des Collines a organisé en fin d'année un spectacle «0, naissance d'un monde» par la Cie Massala.



Cet événement fleuri, qui s'est déroulé à Part de l'école, fut pour les 41 enfants présents, entourés de la bienveillance de leurs assistantes maternelles, un moment de rêveries. Moment de partage compris avec certains parents qui ont participé ce jour-là à ce spectacle joué par Magline Latour.

Tout au long de l'année, le relais propose des temps d'accueil pour les jeunes enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles. Ces temps d'accueil consistent à se retrouver afin de permettre les échanges entre professionnelles tout en proposant des ateliers de découvertes et d'expérimentation adaptés à l'âge des petits.

Au mois de juin, c'est dans le cadre d'une tournée de

débatte en pléniar, que les assistantes maternelles et les parents pourront à nouveau se réunir pour un moment de partage avec les enfants.

Le Relais Assistantes Maternelles des Collines est intercommunal (La Bouilladisse, La Bastrouse, Peypin, Cascelve et Roquevibrant). L'adresse aux parents et aux professionnelles qui proposent un mode de garde individuel.

Il fonctionne les lundis, mardis et jeudis.

Contact :  
Secrétaire : 04 42 72 22 78  
Responsable : 04 73 90 64 46  
Mail : relaisdescollines@gmail.com

## Urbanisme : quand le PLU passe par le PADD et les citoyens

Que ce soient ceux qui pourraient avoir fait barrière et qui pourront tout au contraire. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en fait la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un atelier citoyen a eu lieu le 25 mars sur le PADD en présence du cabinet Provence Urban Conseils. Après une présentation sur les grands principes du cadre de l'urbanisme, les membres de ce tout nouvel atelier ont travaillé sur les orientations d'aménagement possibles.

Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme qui seront retravaillées dans le PLU communal.

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, consistent la traduction des orientations qui y sont définies.

La prochaine étape consistera à étudier les zonages. Le PLU se construit pas à pas avec l'implication des citoyens volontaires pour contribuer à la réflexion collective.

Si vous souhaitez recevoir les prochaines invitations merci de contacter Martine BAGNIS, référente administrative de la Démocratie Participative  
Téléphone : 04 42 62 97 08  
mail : m.bagnis@ville-bouilladisse.com

L'étape qui suit le PADD est donc précisément l'élaboration des orientations d'aménagement qui complètent le PADD et permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs. Elles sont facultatives, mais s'imposent à l'aménageur. Elles peuvent préciser par exemple le développement de nouveaux quartiers d'habitat comme pour nous La Chapelle.

Ensuite, on retrouve la constitution d'un règlement et de documents graphiques qui définissent les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles, les zones naturelles et forestières. Il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones.

### LES GRANDES ETAPES A RETENIR

#### Elaboration du PLU

Etape 1 : réalisation du diagnostic  
Etape 2 : élaboration du PADD et du Règlement d'Urbanisme  
Etape 3 : élaboration du règlement d'urbanisme

La concertation est menée avec la population

Le bilan de la concertation est tiré - le projet de PLU peut être arrêté

#### Enquête Publique

Le PLU est approuvé

## TELEX

Gestion des résidus de haute :  
enquête publique du 20 avril  
au 5 juin 2015.

Renseignements au Service Urbanisme  
04 42 62 97 09

## Pyramide aux chaussures

La prochaine Pyramide aux Chaussures d'Handicap International aura lieu le samedi 26 septembre de 10h à 18h sur la place de la Mairie. Première collecte le 24 avril prochain devant les écoles du village. Gardez vos chaussures, le Conseil Municipal des Jaunes les collectera.

## Trier c'est toujours dans ma nature !

Traitement des déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Soucieux de contribuer localement au développement durable, nous encourageons les utilisateurs d'équipements électriques et électroniques à trier ce type de déchets qui sont collectés séparément en vue d'une valorisation.

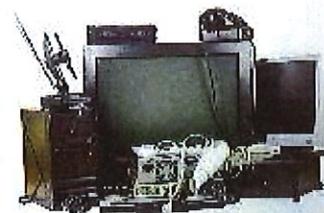
Les bons gestes sont :

- de ne pas mélanger les déchets d'équipements électriques et électroniques avec les déchets ménagers
  - d'utiliser les systèmes de collecte et de reprise des DEEE mis à votre disposition
- La récupération séparée des DEEE se fait dans les quatre déchèteries de notre Agglo suivant 3 catégories : gros électroménagers froids et hors froid, petits appareils électriques et électroniques, et enfin les écrans.

Ces déchets ainsi récupérés sont transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques.

La déchetterie la plus proche de notre secteur est située à Peypin dans la Zone Industrielle de Val-donne.

Pour plus d'informations contactez Ato déchets au 04 42 70 19 79



Journal La Bouilladisse 27

## ACTUALITÉS ]

### 88 nouvelles familles en 2015

La soirée d'accueil des nouveaux habitants est une tradition à La Bouilladisse. Jeudi 13 octobre dernier, le Maire André Jullien, entouré du Conseil Municipal, présentait la commune aux nouveaux résidents. Ces derniers ont pu rencontrer les élus locaux, les services municipaux et les associations du village. Conçue comme un moment d'échange et de partage, cette cérémonie se déroulait par verre de l'amitié et la remise d'un cadeau de bienvenue.



### Des agents municipaux à l'honneur

C'est en Mairie, dans la salle des fêtes jeudi 28 novembre, qu'André Jullien, Maire de La Bouilladisse, accompagné du personnel municipal, des adjoints et conseillers municipaux, rendit hommage à 2 agents communaux qui présentaient leur retraite : Marique Fouchier (services restauration scolaire) et Guy Pagnetti (services techniques). La Municipalité a salué la compétence et l'investissement personnel de chacun dans les missions confiées et services de la collectivité. A cette occasion, la ville remettait la médaille communale du travail (argent) à 2 autres agents : Sylvie

Jarrousse (Usens école Lydora Gaulier) et Media Falliani (école municipale) afin de souligner leur compétence professionnelle et leur dévouement au service de La Bouilladisse depuis 20 ans.

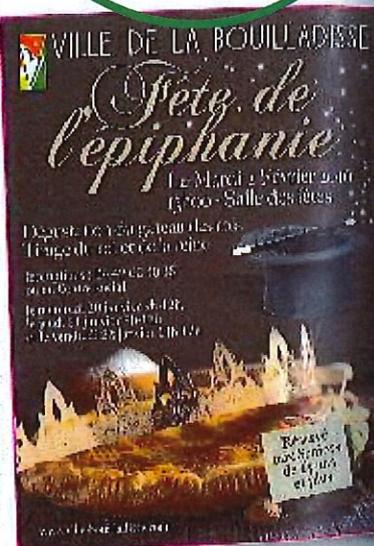
*« Les agents communaux portent des valeurs que nous défendons : le travail, la solidarité, l'intégrité et la liberté de contribuer à faire avancer un village, notre village. Alors je vous prie de cette soirée pour vous féliciter et vous remercier toutes et tous pour la qualité du travail accompli au quotidien »* concluait le Maire.



10 Journées La Bouilladisse

### TELEX

**2<sup>e</sup> volet du PLU**  
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu au sein du Conseil Municipal du 23/11/15. Le PADD est consultable sur le site de la Mairie [www.ville-bouilladisse.com](http://www.ville-bouilladisse.com) rubrique Urbanisme et Aménagement / Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



## Plan Local d'Urbanisme La procédure de modification dans sa phase finale d'écriture

Le 29 septembre la commune a présenté le diagnostic du territoire dans le cadre de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure associe l'ensemble des personnes physiques définies par le code de l'urbanisme et assure une concertation permanente avec la population. Le diagnostic du territoire de la commune permet d'opérer les choix d'orientations qui seront retenus dans le PLU et détaillés dans l'ensemble des pièces opposables aux tiers. Il reste maintenant à la commune de finaliser le projet de PLU qui, lors de l'analyse des contraintes et des logiques d'aménagement, proposera l'élaboration d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités de notre village. Le prochain PLU déterminera donc les orientations d'aménagement du territoire et recourra aux principes du développement durable en particulier par une gestion économe de l'espace et répondant aux besoins de développement local.

Le Plan Local d'Urbanisme comprend :

- Un rapport de présentation, qui explique les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui expose le projet d'urbanisme et

définit notamment les orientations générales d'aménagement, des schémas d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

- Un règlement, qui définit les zones urbaines (ZU), les zones à urbaniser (ZU), les zones agricoles (ZA) et les zones naturelles et forestières (ZN), et fixe les règles générales d'urbanisation.

- Des annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schéma des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'exposition au bruit des aérodromes, secteurs sauvegardés, ZAC, etc.).

Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne physique ou morale pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Le PLU s'inscrit dans une hiérarchie établie des plans et des schémas ayant un impact sur l'aménagement du territoire. Le PLU doit respecter les orientations fixées par différents documents de planification de rang supra-communal. Il doit en particulier être compatible avec le SCoT qui joue le rôle de document intégrateur des documents de rang supérieur.

## Campagne de protection pour l'aigle de Bonelli

Depuis 2006, EROF en partenariat avec l'association protectrice des oiseaux a décidé d'agir dans la région en lançant un programme de protection aviaire. Le fournisseur d'électricité pose sur les poteaux du réseau moyen tension (HTA) des tiges en plastique appelées "bougies" pour empêcher l'oiseau de s'électrocuter.



## Accueil des nouveaux habitants

Vous venez de vous installer à La Bouilladisse en 2014...  
Bienvenue dans votre village !

Une réception et des nouveaux bouilladissiens sera organisée à l'hôtel de ville le **16 octobre à 18h30** (soit des fêtes) afin de présenter La Bouilladisse et son tissu associatif.

Pour recevoir une invitation et un cadeau de bienvenue, inscrivez-vous par mail à l'adresse suivante : [communication@ville-bouilladisse.com](mailto:communication@ville-bouilladisse.com) en précisant vos nom et adresse.

**ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS**

Journal La Bouilladisse 9

## Inscrivez-vous au concours de crèche de Noël

Pour la sixième année consécutive, la Commission Culture de la ville de La Bouilladisse organise son concours de crèches de Noël. Joëlle Battestini, adjointe à la culture se rendra à votre domicile accompagnée d'un photographe afin d'immortaliser vos créations.

« En tant qu'adjointe à la culture je cherche à valoriser cette tradition très forte en Provence. Ce concours de crèches est l'occasion de nous réunir autour d'un événement festif et convivial » explique l'adjointe.

La remise des prix aura lieu le 14 janvier 2015 dans la salle des fêtes lors d'une exposition.

Cependant, dans le but de faire évoluer cet événement et pour réaliser une crèche participative, nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible auprès du Service Culture. Nous pourrions échanger,

mettre en commun vos expériences au cours d'une réunion organisée le vendredi 17 octobre dans la salle des mariages. Ce concours s'adresse aux amateurs de tous âges et de tous niveaux (3 catégories : adultes - enfants - associations), nous vous attendons les nombreux.

Contact :  
Service Culture : 04 42 62 40 37

**Concours de crèches**

**Un registre d'observations du public** a été ouvert dès la publication de la délibération de prescription de l'élaboration du PLU et clôturé le 5 mai 2017.

Aucune observation du public n'a été mentionnée sur le registre.

### III – Réponses des demandes reçues par la municipalité

Le service urbanisme a recensé l'ensemble des courriers de demande des administrés relatifs à la révision du PLU.

Depuis la date de délibération de prescription de la révision du PLU : 52 demandes écrites ont été dénombrées.

L'ensemble des demandes a été étudié, celles concernant les zones urbanisées ont pu faire l'objet de réponses positives.

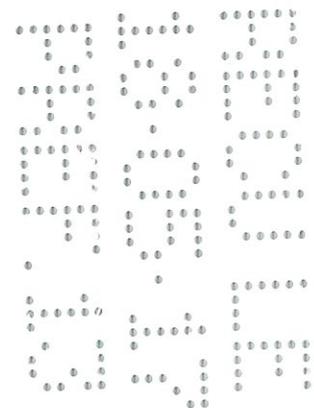
Néanmoins, certaines demandes d'ouverture à l'urbanisation n'ont pu être satisfaites dans la mesure où le PLU a pour objectif de maîtriser l'urbanisation et de préserver les espaces naturels et agricoles.

## CONCLUSION

La concertation s'est tenue de manière continue et a permis d'associer un grand nombre d'administrés au processus d'élaboration du PLU.

Les outils de concertation mis en œuvre ont été suffisants et variés afin de toucher un maximum de population.

Ainsi, les modalités de concertation mises en œuvre ont respecté la délibération de prescription de la révision du PLU.



Acte rendu exécutoire

a/c du .....  
Affiché le ..... 18 MAI 2017 .....  
Notifié le .....  
Adressé en Préfecture le .....

Le Maire,

Audrey JULIEN  
  
